

Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Interpellation

No 907
.....

Conception cantonale de l'énergie : où en sommes-nous ?

La politique énergétique cantonale définie par le Gouvernement a pour but d'assurer à la population et aux entreprises un approvisionnement énergétique à court, moyen et long terme qui soit suffisant, aux meilleurs coûts, et compatible avec les impératifs du développement durable. Elle repose sur deux axes forts qui constituent le fondement de la Conception cantonale de l'énergie, à savoir la sortie du nucléaire et l'autonomie énergétique maximale.

Des objectifs ont été définis à l'horizon 2035. Il s'agit de lignes directrices qui servent de référence pour les réactualisations des plans de mesures en fonction du cadre politique et technique.

Les objectifs à atteindre par le premier plan de mesures, d'une durée de 7 ans, soit de 2015 à 2021, sont les suivants :

- Le PM 21 doit permettre d'économiser 35 GWh_{él}/an et 70 GWh_{th}/an, ce qui représente, à titre comparatif, environ 7% de la consommation de 2015, pour l'électricité comme pour la chaleur.
- Le PM 21 doit aboutir à une nouvelle production d'électricité de 155 GWh_{él}/an et de chaleur de 110 GWh_{th}/an.
- Le taux d'autonomie à atteindre est de 38% pour l'électricité et de 24% pour la chaleur. Il était d'environ 10% en 2015.

La Conception cantonale jurassienne de l'énergie et le plan de mesures 2015-2021 va exactement dans le sens de la loi révisée sur l'énergie, acceptée par le peuple suisse le 21 mai 2017.

Mais aujourd'hui, si certaines mesures prévues dans le PM21 sont en voie de réalisation, d'autres sont plutôt en voie de refus.



D'un autre côté, lors de la dernière session parlementaire du 27 mars 2019, un nouveau cadre politique s'est dessiné, qui conforte le PM21. En effet, le Parlement a déclaré l'état d'urgence climatique considérant que la lutte contre le réchauffement climatique et la prévention de ses lourdes conséquences constituent un devoir de la plus haute priorité.

Ainsi, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- Les outils de suivi et de monitoring de la politique énergétique cantonale permettent-ils d'évaluer à ce jour les mesures de mise en œuvre du PM 21 ?
- La ligne de conduite du Gouvernement est-elle toujours en adéquation avec la politique énergétique du Canton du Jura, exprimée dans sa Conception cantonale de l'énergie ?
- Des réflexions sont-elles menées au sein du Gouvernement en rapport avec la situation actuelle du développement des énergies renouvelables dans notre canton?
- Le Gouvernement recherche-t-il si besoin de nouvelles pistes et moyens d'atteindre les objectifs de la CCE à l'horizon 2021 puis 2035 ?

Delémont, le 17 avril 2019

Florence Boesch




Handwritten signatures of government members, including names like 'V. Schumann', 'D. Chiffolle', 'D. Chavialle', and others.

